

■ **AC 4 Sàrl**, à B l o n a y, CH-550-1047749-2, conseils en res-
sources humaines (FOSC du 20.07.2006, p. 13). Comment
Edouard, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est ra-
diée, cède sa part de CHF 5'000 à Fischer Genin Magali, de Fahr-
wangen, à Bioley-Orjulaz, nouvelle associée gérante avec
signature collective à deux et avec une part de CHF 5'000.
Journal no 2176 du 22.02.2007
(03800364 / CH-550.1.047.749-2)